

Consolider la capitale du Québec

Orientations d'aménagement et de développement
proposées pour le territoire de la communauté métropolitaine de Québec



Photo Pierre Lahoud, 2002

Décembre 2003

Pour une capitale riche parce que belle

Depuis sa création en 1995, la Commission de la capitale nationale du Québec a toujours eu la préoccupation de la beauté et de la qualité dans l'aménagement de Québec. À nos yeux, il importe en effet que les gestes d'aménagement posés par l'État dans la capitale joignent l'utile à l'agréable et permettent tout à la fois de réaliser des travaux publics durables et appréciés visuellement par les citoyens de Québec et par leurs nombreux visiteurs.

Au fil des années, les interventions que nous avons faites dans le cadre de partenariats étroits avec la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, le ministère des Transports et bien d'autres collaborateurs publics comme privés ont embelli la capitale, ce qui correspond au mandat premier de la Commission. Sur la colline Parlementaire, dans les espaces publics ou sur les voies d'accès, nos actions combinées ont enrichi le paysage urbain de Québec et accru son attrait touristique.

Aujourd'hui, dans la foulée du travail mené dans la préparation des orientations gouvernementales visant un aménagement réussi de la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission est fière de proposer les présentes avenues de développement et d'aménagement. Inspirées des expériences réussies des dernières années et d'un certain savoir-faire en découlant, les orientations proposées s'appuient sur de larges consensus auprès de tous nos partenaires locaux et gouvernementaux.

Nous croyons en effet que la qualité future de l'aménagement de la capitale repose sur l'effort de tous, dans le cadre de partenariats solides et productifs. Ce n'est qu'en partageant ensemble une riche vision d'avenir que nous saurons faire de Québec une capitale belle, dynamique et prospère parce qu'attrayante.

Le président et directeur général,

Pierre Boulanger



ÉDITORIAL- Si la tendance se maintient...l'urgence d'agir.

Les plus récentes projections démographiques pour l'agglomération de la capitale commandées par la Commission de la capitale nationale du Québec et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, confirment, on ne peut mieux, les grandes orientations d'aménagement du territoire adoptées par la Commission depuis sa création et maintenant partagées par les autorités gouvernementales. Une pyramide d'âge en forme de toupie signifie un vieillissement consacré de notre population, une stagnation du nombre des jeunes adultes malgré la migration en provenance des régions, et enfin une diminution constante des tout-petits-enfants avec une croissance à peu près nulle d'ici 2011 et une décroissance appréhendée du nombre total de personnes de tous âges vivants dans la capitale à partir de l'année 2021. Notre credo d'arrêter maintenant toute forme d'étalement urbain et de réserver le faible potentiel de construction de nouveaux logements **pour refaire la ville sur la ville** prend tout son sens. Il revêt même une certaine urgence, car les années où il y aura encore une certaine demande de nouveaux logements, en raison de l'accroissement du nombre des ménages, nous sont comptées.

Aussi, pouvons-nous nous réjouir d'avoir concentré nos investissements dans le parachèvement de la colline Parlementaire, la requalification des grandes voies de circulation existantes, l'établissement de nouvelles places publiques et de nouveaux jardins au cœur de la ville, l'acquisition et la protection de boisés remarquables en milieu urbain, l'établissement et la protection d'une ceinture verte et bleue, la multiplication des accès au fleuve au cœur de l'agglomération. Tout cela procède d'une volonté ferme de peaufiner les quartiers existants, d'arrêter l'inutile étalement urbain et son corollaire, le gaspillage de la ressource sol, et surtout d'améliorer le cadre de vie des urbains là où ils vivent. En protégeant et en mettant en valeur la ceinture agricole et forestière par la pratique de la forêt jardinée entre autres, la Commission s'assure d'une protection de l'économie agricole tout en dotant la capitale d'une politique paysagère sur son pourtour comme en son cœur.

Une telle vision doit être connue et partagée par tous nos partenaires responsables de l'aménagement du territoire de l'agglomération car nous n'avons ni le pouvoir ni les moyens de l'imposer. En attendant, nous poursuivrons l'analyse des schémas d'aménagement dans le sens de cette vision globale. N'oublions jamais que le territoire est le bien de la nation et que son paysage est le visage du Québec.

Le directeur de l'aménagement et de l'architecture,

Serge Filion



Table des matières

Un contexte	5
Une vision globale de développement durable	6
Des principes	6
Des objectifs	8
Des réflexions	8
LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMISSION	9
1- La protection et la mise en valeur des centres historiques, du patrimoine bâti et des lieux emblématiques d'une capitale	9
❖ La situation	9
❖ Les objectifs et les orientations	10
❖ Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes	11
2- La restauration des portes d'entrée et des principales voies d'accès à la capitale	13
❖ La situation	13
❖ Les objectifs et les orientations	14
❖ Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes	15
3- La protection et la mise en valeur des paysages naturels	18
❖ La situation	18
❖ Les objectifs et les orientations	19
❖ Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes	21
4- La localisation des édifices gouvernementaux sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec	23
❖ La situation	23
❖ Les objectifs et les orientations	24
❖ Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes	24
Synthèse et conclusion	27
Références bibliographiques	28

CARTES

Carte 1 :	Le territoire de la communauté métropolitaine de Québec	7
Carte 2 :	Les sites emblématiques de la capitale	12
Carte 3 :	Les portes d'entrée et principales voies d'accès à mettre en valeur	17
Carte 4 :	La ceinture verte et les boisés urbains de la capitale	22
Carte 5 :	La localisation des édifices gouvernementaux sur le territoire de la CMQ	26

Consolider la capitale du Québec

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Un contexte

Le 27 février 2003, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la Ville de Lévis transmettaient conjointement au Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole leurs commentaires concernant les orientations proposées par le gouvernement du Québec en matière d'aménagement et de développement pour le territoire de la CMQ. En réponse à ces commentaires, la Commission de la capitale nationale du Québec, laquelle fut maintes fois interpellée par la Ville de Lévis, présente une version corrigée de sa vision et de ses orientations en matière d'aménagement et de développement de la capitale, ainsi que ses attentes à l'égard de la CMQ et de ses constituantes. Cette vision corrigée et ces nouvelles orientations et attentes de la Commission sont d'ailleurs à l'image d'une présidence et direction générale renouvelée.

Créée en juin 1995 par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec a pour mission de mettre en valeur la capitale, siège des institutions de l'État. Elle conseille le gouvernement sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs¹. Son mandat est de promouvoir et de mettre en valeur le paysage et les sites de la capitale nationale ainsi que de consolider le statut de Québec comme lieu d'exercice du pouvoir. Pour cela, elle doit non seulement se doter d'une vision d'ensemble et d'un plan de travail mais aussi mobiliser ses partenaires pour qu'ils contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens, à préserver et rafraîchir les paysages de la capitale et à mettre en valeur le charme naturel de Québec.

En décembre 2001, la Loi modifiant la Loi sur la Commission de la capitale nationale a conféré des pouvoirs à la Commission aux fins notamment d'agir comme conseillère du gouvernement en ce qui concerne l'aménagement de la CMQ. Cette disposition légale venait s'ajouter à une autre modification législative, apportée en 2001, à la Loi sur

¹ Tel que précisé aux articles 15 et 15.1 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1), la Commission conseille le gouvernement sur l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie. Ces conseils portent sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales ainsi que les conditions d'une présence internationale.

l'aménagement et l'urbanisme, obligeant le ministère des Affaires municipales à solliciter l'avis de la Commission pour toute modification au schéma d'aménagement de la CMQ.

Les champs d'interventions de la Commission recourent à peu près tous les aspects de l'aménagement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Ce territoire de 3 150 km² englobe les villes de Québec et de Lévis auxquelles s'ajoutent 24 municipalités comprises dans les MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré.

Le contexte géopolitique de l'agglomération de Québec s'est transformé en 2002 par la création de deux grandes villes et d'une communauté métropolitaine. Il importe désormais de planifier et d'optimiser l'urbanisation sur un vaste territoire enrichi par 400 ans d'occupation du sol, façonné par un incomparable patrimoine bâti et par le développement socio-économique, mais aussi fortement marqué par le découpage municipal et l'étalement urbain des dernières décennies. De nouveaux défis pointent à l'horizon : rehausser la qualité de vie dans les centres historiques, consolider les artères commerciales et les pôles d'urbanisation, prévenir les friches commerciales et industrielles, optimiser l'utilisation des infrastructures publiques, préserver les espaces verts et bleus de la capitale nationale et développer l'agriculture en milieu urbain.

Une vision globale de développement durable

L'angle d'approche de la Commission se fonde sur le caractère mobilisateur de ses actions en matière d'urbanisme. Sa vision est celle d'un développement harmonieux et d'un aménagement intégré des ressources pour l'ensemble du territoire. La Commission préconise une approche de développement durable et elle intervient d'abord sur les ensembles déstructurés ainsi que sur les principales portes d'entrée de la capitale. Elle planifie et réalise ses projets en favorisant la consultation, la concertation et le partenariat. Ainsi, la Commission est consciente des défis que pose tant le respect du paysage naturel que celui du patrimoine architectural, qu'il soit d'ordre religieux, culturel ou industriel. Chacune de ses interventions s'appuie sur des principes spécifiques de qualité de vie, de respect de l'évolution de la trame urbaine, de protection et mise en valeur du paysage, et de compréhension de la dynamique des sites en vue de leur requalification.

Par ailleurs, la Commission entend se soucier davantage du caractère nordique de Québec. Ainsi, ses interventions planifiées en fonction de précipitations de neige abondantes et des froides températures hivernales contribueront à consacrer et à promouvoir Québec à titre de capitale mondiale de la nordicité.

Des principes

Dans le respect des champs d'interventions de ses partenaires, sa vision de développement durable se veut concertée, mobilisatrice et unificatrice des préoccupations de la population des deux rives du Saint-Laurent. La Commission tient à rallier les

partenaires des trois paliers de gouvernement et ceux du développement économique et social autour des grands principes d'aménagement suivants : l'amélioration du cadre bâti, la densification et la mixité des espaces déjà pourvus de services municipaux, le développement du transport collectif, la valorisation et l'embellissement du paysage urbain, ainsi que la préservation, la mise en valeur et l'intégration des milieux naturels.

Carte I : Le territoire de la communauté métropolitaine de Québec

Bref, la Commission, dans le cadre de son mandat, prône une approche de développement durable digne d'une capitale nationale à la fois historique, dynamique et prospective, qui respecte ses fondateurs et bâtisseurs, est au service de la population actuelle et se soucie du bien-être des générations futures.

Des objectifs

La Commission poursuit quatre objectifs d'aménagement et développement : consolider les pôles d'urbanisation existants, restaurer les infrastructures d'accès et d'accueil, améliorer le paysage urbain et rural et protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Québec. Elle concrétise ses objectifs par la mise en valeur des institutions de l'État, des équipements collectifs, des parcs, des places publiques, des sites patrimoniaux et des biens historiques ou architecturaux, par la protection et l'intégration des milieux naturels ainsi que par la restauration des portes d'entrée et des voies d'accès au cœur de la capitale.

Pour consolider les pôles existants, et donc freiner l'étalement urbain, il faut les rendre plus attrayants en y aménageant des espaces publics de qualité, en optimisant l'utilisation des infrastructures en place et en favorisant l'utilisation des moyens de transport collectif. À cette fin, la Commission s'est associée à de nombreux partenaires, dont la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, le ministère des Transports du Québec et la Société Immobilière du Québec, et a elle-même investi dans la requalification des voies d'accès de la capitale et de l'espace public sur la colline Parlementaire.

Des réflexions

À l'instar de nombreuses capitales et villes historiques à travers le monde, Québec a aussi fait l'objet de réflexions novatrices : appuyée notamment par le milieu universitaire², la Commission a développé des critères d'aménagement et de conservation, participé à la mise en valeur d'édifices et de sites emblématiques de la capitale et proposé des stratégies de réaménagement de ses principales voies d'accès. Elle a aussi piloté une étude sur la création d'une ceinture verte et bleue³ et contribue à la révision de la politique de localisation des édifices gouvernementaux et des grandes institutions dans la capitale.

² LAROCHELLE, P. (Université Laval), Gauthier, P. (Université Concordia) et St-Denis, B. (Université de Montréal).

³ PELLETIER, Georges, Une capitale de vert et de bleu, Vision d'avenir, CCNQ, décembre 2000.

Les champs d'interventions de la Commission

La Commission de la capitale nationale du Québec souhaite que la Communauté métropolitaine de Québec et ses constituantes prennent en considération la vision, les orientations et les interventions de la Commission lors de l'élaboration, de la révision et de la mise en oeuvre de leurs schémas d'aménagement et de développement. À cette fin, les quatre champs d'interventions de la Commission sont présentés ici en distinguant *l'état de situation, les objectifs et les orientations*, ainsi que *les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes*.

1- La protection et la mise en valeur des centres historiques, du patrimoine bâti et des lieux emblématiques d'une capitale

La situation

L'urbanisme fonctionnel des dernières décennies n'a pas toujours pris en considération la signification des lieux, la qualité de l'espace public et les besoins des usagers comme premiers critères d'aménagement. Aussi, l'architecture récente ne cadre pas toujours avec les éléments plus anciens. Certains bâtiments et certains sites créant un déséquilibre dans la morphologie urbaine devraient être réaménagés de façon à favoriser leur intégration ou amoindrir leur impact négatif dans le milieu où ils ont été implantés. Le but est d'atteindre, dans les centres historiques, une plus grande convivialité entre les différentes fonctions et de répondre aux besoins des usagers tout en assurant une plus grande qualité esthétique des lieux. Nous pensons notamment à la colline Parlementaire, au Vieux-Québec, au Vieux-Lévis, à Sillery, au Trait-Carré de Charlesbourg, à Beauport, à L'Ancienne-Lorette, à Loretteville et à Cap-Rouge, là où des interventions sont nécessaires pour redonner un caractère propre, un sens aux lieux et aux bâtiments, et pour améliorer l'accès et le confort des piétons.

En ce qui concerne le patrimoine religieux, le déclin de la pratique et le vieillissement de la communauté conjugués aux pressions de développement représentent une menace pour la conservation de ce riche patrimoine collectif. De grands ensembles conventuels, souvent situés sur le promontoire des falaises, ainsi que des églises et leurs presbytères, au cœur des quartiers ou des villages, risquent d'être incessamment transformés, voire dénaturés, à défaut d'une vision d'ensemble collective et de moyens pour présider à leur conservation.

La Commission est consciente des défis qui se posent pour l'avenir. Les ensembles conventuels, le patrimoine religieux et les grands domaines d'intérêt métropolitain dont il faut planifier le recyclage sont concernés, mais également la localisation et l'aménagement des équipements économiques lourds, tels l'aéroport, le port et les parcs technologiques ou industriels, qu'il faudra développer ou recycler dans le respect du paysage naturel et de la trame urbaine.

La restauration des centres historiques, des pôles d'urbanisation et des espaces publics, tant en ce qui a trait aux bâtiments, aux grands équipements qu'aux paysages, est l'élément catalyseur de l'amélioration de la qualité de la vie urbaine. Cette prise en compte doit être intégrée dans les interventions de tous les acteurs concernés afin d'améliorer la qualité de vie dans les zones centrales, de contrôler l'étalement urbain et d'assurer un développement harmonieux de tout le territoire de la capitale en accord avec les préceptes du développement durable.

Les objectifs et les orientations

D'abord, pour atteindre un équilibre harmonieux entre la vocation administrative, la vocation résidentielle, ainsi que la vocation culturelle et ludique des espaces collectifs sur la colline Parlementaire, au cœur de la haute-ville de Québec, la Commission s'est donnée les priorités suivantes :

- la gestion cohérente du cadre bâti dans le respect d'un gabarit maître ;
- la gestion des transitions dans le respect des fonctions dominantes de chaque secteur de la trame urbaine ;
- le développement de critères de design et d'aménagement qui amélioreront le cadre bâti et les espaces publics, parcs, jardins et rues ;
- la mise en valeur nocturne de la colline Parlementaire tant par la mise en lumière de ses plus beaux édifices et espaces verts que celle des édifices qui composent la silhouette nocturne de Québec.

À cette fin, la Commission a élaboré le guide d'intervention *Parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire* énonçant des critères de design et d'aménagement de la colline Parlementaire qui serviront à baliser les futures interventions tant architecturales qu'urbanistiques⁴. Le message transmis est donc celui-ci : se doter d'une vision à long terme et parachever les quartiers que l'on entreprend de construire ou de réhabiliter selon le cas. En parachevant la colline Parlementaire en un milieu de vie de qualité, poursuivant ainsi le travail réalisé dans le Vieux-Québec, la Commission veut faire montre d'exemplarité à la grandeur du Québec.

La Commission entend aussi participer, en collaboration avec les autorités municipales, à la restauration et à la mise en valeur des nombreux pôles historiques de la capitale. Sa participation pourra autant se traduire par la mise en lumière du patrimoine bâti et de lieux emblématiques, par l'élaboration de critères de design pour améliorer le cadre bâti et l'espace public ou par le sauvetage de bâtiments à caractère religieux. Le patrimoine bâti à caractère religieux (églises et grands couvents) ainsi que des grands domaines privés d'intérêt métropolitain s'inscriront en priorité parmi les interventions de la Commission en vue de restaurer les pôles historiques de la capitale nationale.

⁴ COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC, *Parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire*. Québec, 2003.



La falaise, les remparts,
le Château Frontenac,
l'édifice Price, le port et
le « complexe G »;
tous des emblèmes de
Québec.

Photo Euaène Kedl

Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes

Les schémas d'aménagement de la CMQ et de ses constituantes devraient prendre en compte les orientations et les projets de la Commission concernant la protection et la mise en valeur des centres historiques, du patrimoine bâti et des espaces publics emblématiques de la capitale.

La restauration des centres historiques, la requalification des friches urbaines et le rafraîchissement de l'espace public doivent être privilégiés dans les vieux pôles d'urbanisation afin d'inciter les populations à demeurer dans les quartiers anciens plutôt que d'encourager l'étalement urbain par la dispersion des investissements publics en périphérie. En premier lieu devrait être adopté par la CMQ le *Guide d'intervention : parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire* (2003). Ce document préparé par la Commission devrait d'ailleurs servir de modèle pour le parachèvement et la mise en valeur de tous les centres historiques de la capitale.

La conservation intégrale de certains lieux collectifs, comme les biens d'église et les grands domaines d'intérêt métropolitain, implique que la CMQ et ses constituantes veillent à la mise en place de partenariats entre les secteurs privé et public dans le respect du sens de ces lieux appartenant, en quelque sorte, à la communauté québécoise. Cela impose tout d'abord une mise à jour des inventaires ainsi qu'une nouvelle classification de ces sites et bâtiments selon les critères suivants : leur état, leur valeur historique, symbolique et architecturale, et leur viabilité.

Carte II : Les lieux emblématiques de la capitale

2- La mise en valeur des portes d'entrée et des principales voies d'accès à la capitale

La situation

Québec est réputée être l'une des plus belles villes d'Amérique, essentiellement en raison de la qualité des paysages culturels de son arrondissement historique. En outre, sa situation géographique en surplomb du majestueux fleuve Saint-Laurent et la variété des milieux naturels de l'agglomération viennent soutenir cette notoriété. La richesse des paysages de la capitale devrait se refléter à toutes les entrées de la ville pour annoncer l'incomparable qualité urbaine de Québec.

D'abord, Lévis, sa voisine fluviale, mérite qu'on lui porte une attention toute particulière parce qu'elle constitue à la fois une composante majeure et une porte d'entrée de la capitale nationale. Il faut aussi s'assurer que les infrastructures d'accueil, notamment l'aéroport et les gares ferroviaires, maritime et d'autobus, soient des lieux de ravissement pour les résidents et visiteurs. Par ailleurs, les principales voies d'accès à la capitale sont essentiellement des autoroutes traversant la zone péri-urbaine jusqu'au centre-ville⁵. Aussi, l'espace urbain qui borde les autoroutes a un impact certain sur la qualité de vie des résidents et automobilistes, notamment sur la perception du visiteur en route vers la capitale.

Sur les deux rives du Saint-Laurent, les voies d'accès à la capitale présentent une qualité paysagère plutôt médiocre, sans structure, et surtout conflictuelle avec l'aménagement et l'accessibilité des services, des commerces, des usines et des quartiers résidentiels avoisinants⁶. Une récente réflexion à propos de la caractérisation des paysages conclut que les politiques d'aménagement actuelles, découlant de l'usage de l'automobile depuis les cinquante dernières années, ont rendu les paysages autoroutiers insatisfaisants sur les trois plans suivants :

- l'hétérogénéité poussée à l'extrême, provenant en particulier d'un affichage tape-à-l'œil, omniprésent et hétéroclite a affecté la cohérence des paysages;
- les tissus urbains souvent lâches de part et d'autre des voies d'accès (stationnements, centres d'achats et parcs industriels) entraînent un gaspillage d'espaces et nuisent à la compréhension des lieux;
- les nombreux conflits entre les fonctions privées et publiques ainsi que les disparités d'échelle entraînent des relations conflictuelles aux abords des autoroutes.

⁵ Ce sont notamment les autoroutes Laurentienne, Duplessis et Henri-IV au nord, l'autoroute Dufferin-Montmorency à l'est, les autoroutes Félix-Leclerc et Charest à l'ouest, le boulevard Champlain et l'autoroute Robert-Cliche au sud et l'autoroute Jean-Lesage sur la Rive-Sud.

⁶ Ces observations sont tirées d'une étude réalisée par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal pour le compte du MTQ et de la Commission (2003).

Cette situation s'explique par le fait que les autoroutes sont des voies de transit autonomes et non des voies urbaines d'une espèce particulière, tel le boulevard urbain, par exemple. Ainsi, chaque segment du réseau autoroutier devient la frontière étanche entre plusieurs entités urbaines qui se trouvent ainsi confinées et dissociées les unes des autres. Il est donc illusoire de miser sur la proximité des autoroutes avec les commerces, les industries ou les quartiers résidentiels pour en assurer le développement ou même la bonne accessibilité.

Bref, en milieu urbain, le réseau des voies de transit autonomes crée des barrières artificielles qui contribuent à la fragmentation du territoire et à la diminution de la qualité de vie de la population. Ce réseau autoroutier tend à faire de l'agglomération de Québec un territoire « tout-à-l'auto » propre à l'aménagement urbain nord-américain.

Les objectifs et les orientations

Pour remédier, du moins en partie, à cette problématique, la Commission s'est associée au ministère des Transports du Québec (MTQ) et aux autorités locales pour élaborer des projets de réaménagement routier qui tiennent compte de la sécurité et de la fluidité du réseau routier comme des aspects esthétique et emblématique caractéristiques des paysages des capitales⁷. Une méthode de travail novatrice a été développée par le MTQ et la Commission afin que les abords des parcours et l'utilisation du sol dans le voisinage soient pris en considération dès la conception et la planification des travaux autoroutiers et dans les projets de requalification des voies de transit.

La Commission poursuit les objectifs suivants en ce qui concerne l'aménagement des portes d'entrée et des principales voies d'accès au cœur de la capitale :

- de concert avec les autorités responsables, harmoniser et mettre aux normes internationales les grandes portes d'entrée de la capitale nationale;
- faire refléter la qualité urbaine, la beauté des paysages et le statut de capitale à chacune de ces grandes portes d'entrée;
- améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens tout en maintenant la fluidité du transport sur les voies d'accès à la capitale;
- mieux contrôler l'occupation du sol, notamment le cadre bâti et l'affichage, à l'intérieur des corridors autoroutiers;
- renforcer et diversifier le couvert végétal le long des autoroutes;
- diminuer l'éclairage autoroutier pour réduire l'impact négatif sur le paysage de la capitale tout en contribuant aux programmes d'économie d'énergie.

⁷ Ainsi, la Grande Allée et les haltes routières de Saint-Nicolas et de Saint-Augustin ont été réaménagées et une nouvelle signalisation touristique entre l'aéroport international Jean-Lesage et l'Hôtel du Parlement marque à présent le parcours cérémoniel de la capitale nationale. En outre, le concept de requalification de l'emprise de l'autoroute Duplessis, entre l'autoroute Félix-Leclerc et les ponts, sera établi dans le cadre d'un partenariat entre une firme d'ingénieurs mandatée par le MTQ et une firme d'architectes paysagistes mandatée par la Commission.

Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes

La Commission souhaite que ses orientations soient prises en compte et que les méthodes actuelles d'aménagement du territoire soient revues à la lumière des objectifs poursuivis. Ainsi, les schémas d'aménagement devraient assurer le contrôle des implantations et de la qualité architecturale dans le champ visuel des grandes portes d'entrée de la capitale. Par ailleurs, la cohabitation du réseau autoroutier et de l'espace urbanisé soulève la question de la coordination entre les instances responsables du réseau (le MTQ) et celles responsables de la planification et de l'aménagement du territoire (les municipalités). La Commission désire donc que la CMQ et ses constituantes instaurent une gestion concertée et intégrée de l'urbanisation le long des principales voies d'accès à la capitale.



La gare du Palais ;
une porte d'entrée
digne de la capitale
du Québec.

Photo : Marc-André
Grenier

Cette gestion concertée avec tous les partenaires concernés devra permettre :

- d'établir un cadre normatif régissant l'aménagement, le développement et l'embellissement des portes d'entrée et des principales voies d'accès;
- d'identifier les secteurs des corridors autoroutiers à restructurer et ceux à consolider autour de noyaux de services, ou alors bénéficiant d'un potentiel de développement;
- de prévoir la requalification de certains segments d'autoroute en voies urbaines, dans les secteurs proches du centre-ville, ceci en concertation avec les municipalités concernées et le ministère des Transports du Québec;
- de préparer des critères d'urbanisation relatifs à l'accès aux autoroutes, ainsi qu'au lotissement, aux usages autorisés et aux nouvelles constructions afin de mieux contrôler le développement et l'aménagement urbain dans les corridors autoroutiers et de corriger les problèmes actuels par des programmes d'intervention.

Il faut chercher à mieux intégrer les infrastructures de transport dans la trame urbaine; la qualité des paysages le long des voies d'accès à la capitale en dépend. En outre, pour tous les projets entraînant des déplacements de personnes, il devient nécessaire de prévoir les impacts relatifs aux modes de transport à privilégier afin de favoriser l'utilisation des réseaux de services publics. Bien sûr, la requalification des voies d'accès à la capitale ne peut se réaliser sans une politique efficace de recomposition du cadre bâti traversé et desservi par ces artères urbaines.

La mise en valeur des principales voies d'accès à la capitale est un champ d'interventions propre à la Commission. Toutefois, elle privilégie le développement du transport collectif plutôt que l'aménagement urbain « tout-à-l'auto » de type nord-américain.

Carte III : Les portes d'entrées et principales voies d'accès à mettre en valeur

3- La protection et la mise en valeur des paysages naturels

La situation

En dépit d'un capital nature remarquable caractérisé par la prédominance du fleuve, du couvert végétal et des espaces agroforestiers, ainsi que par la richesse de son patrimoine naturel, tant au plan hydrique que terrestre, il demeure des problématiques propres au territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Elles sont surtout liées à la préservation des écosystèmes forestiers exceptionnels, de certains marais, des berges du Saint-Laurent et de plusieurs plans d'eau. L'accès à ces ressources n'est pas toujours à la portée de la population, la répartition spatiale des milieux naturels est inégale, il n'existe pas de réseau continu d'espaces verts et bleus, les lacs n'offrent pas d'aires accessibles au public, les affluents des cours d'eau sont surtout exploités à leur embouchure et les rives fluviales du cœur de l'agglomération ont été urbanisées.



Le boisé Irving – Un trésor caché au cœur de la ville de Québec

Photo Christian Sommeillier

Les berges du Saint-Laurent, les grands marais côtiers, les milieux humides et les boisés urbains remarquables sont tous des milieux naturels sensibles qui ne sont pas adéquatement protégés ni mis en valeur par des actions concertées. En outre, il n'existe pas encore de mise en réseau de l'ensemble des ressources vertes et bleues représentatives du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Ainsi, en dépit

des travaux de planification réalisés jusqu'à ce jour, l'agglomération de la capitale nationale marque un sérieux retard dans la protection et la mise en valeur de son riche patrimoine naturel.

Toutefois, on peut espérer que l'absence d'une vision régionale relève du passé car la CMQ et ses constituantes disposent maintenant des outils de planification pour relever le défi. D'ailleurs, certaines initiatives et recherches prospectives ont été réalisées sous l'égide de la Commission de la capitale nationale du Québec. L'étude *Une capitale de vert et de bleu*⁸ propose une démarche concertée afin de doter le territoire de la CMQ d'un plan d'action à cet égard, et la Commission est aussi déjà intervenue en planifiant la protection ou alors en faisant l'acquisition de boisés urbains et sites naturels⁹.

Les objectifs et les orientations

Les paysages naturels et les paysages d'ambiance participent à la qualité de vie de la population résidante et concourent au caractère distinctif de la capitale nationale. La Commission souhaite que la CMQ ainsi que tous ses partenaires conçoivent ensemble un mode de planification et de gestion intégrée permettant de préserver et d'aménager ces paysages dans une optique de développement durable. Certaines valeurs sous-tendent cette approche. La Commission, adhérant au programme Action 21, plan d'action reconnu par 184 pays au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, vise une intégration harmonieuse du développement à l'environnement naturel. Elle encourage une démarche basée sur la participation citoyenne. L'objectif général est de doter la capitale nationale d'un réseau structuré et représentatif d'espaces verts et bleus à la fois attractifs, accessibles et diversifiés.

Pour concrétiser cet objectif, les interventions devront assurer la protection des paysages sensibles, leur juste répartition dans l'espace, leur mise en valeur et leur accessibilité, ainsi que leur intégration à l'intérieur d'un réseau structuré et unifié. Il importe aussi de conserver et de mettre en valeur des éléments représentatifs des ressources, tant des milieux forestiers et agricoles que des milieux aquatiques et humides. Le but est de développer une vision commune suscitant l'adhésion des constituantes de la CMQ à un concept global de conservation des paysages et des milieux terrestres et aquatiques.

En outre, des corridors de liaison permettraient de relier les espaces naturels par des sentiers pédestres, des voies cyclables ou des routes de promenade. Ainsi des choix devront être faits concernant les priorités à établir relativement aux normes de protection des milieux fragiles, l'accès au fleuve, ainsi que la mise en valeur des affluents du Saint-Laurent, des espaces agroforestiers et des corridors verts.

⁸ PELLETIER, George. *Une Capitale de vert et de bleu, vision d'avenir*. Québec. Rapport d'étude présenté à Commission de la capitale nationale du Québec, décembre 2000.

⁹ Il s'agit du boisé Irving, du boisé des Compagnons-de-Cartier, du Domaine de Maizerets, d'une portion de territoire attenante à la base de plein air de Sainte-Foy, des terrains avoisinants l'Aquarium du Québec et du parc de la Chute Montmorency.

Les orientations de la Commission en matière de mise en valeur des milieux naturels et de protection du paysage peuvent se résumer ainsi :

- préserver le capital nature de l'agglomération de Québec par des mesures de protection et de mise en valeur des espaces verts et bleus, du patrimoine naturel reconnu et des territoires agroforestiers;
- relier les espaces naturels depuis la zone à prédominance urbaine vers le péri-urbain par des corridors riverains et relier entre elles les zones péri-urbaines par une ceinture verte;
- protéger les boisés urbains les plus vulnérables face aux projets de développement;
- participer activement à la formation d'un groupe de travail ad hoc pour la sauvegarde et la mise en valeur des milieux naturels du territoire de la communauté métropolitaine de Québec;
- redonner le fleuve aux Québécois, notamment en aménageant la promenade Samuel-De Champlain sur les berges du Saint-Laurent comprises entre le pont Pierre-Laporte et la pointe à Puisseaux, ainsi que les berges des battures de Beauport et celles que longe le parcours des Anses à Lévis.



L'anse Victoria de la promenade Samuel-De Champlain

Illustration Benoît Gauthier

Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes

La Commission souhaite que la Communauté métropolitaine de Québec et ses constituantes forment un *groupe de travail ad hoc pour la conservation et la mise en valeur des paysages et milieux naturels* pour établir puis adopter un plan vert et bleu de la capitale nationale fondé sur un inventaire complet des milieux naturels à préserver, des paysages d'intérêt, des espaces aménagés, des attraits majeurs et des corridors de récréo-tourisme. Ce plan devra assurer la protection des milieux sensibles, donner un sens à la cohésion régionale, localiser les sites à aménager, créer un réseau piétonnier reliant les espaces verts et bleus de la capitale et proposer un programme des interventions sur le terrain. Entre-temps, des mesures de contrôle intérimaire devraient être prises par la CMQ pour assurer la protection de tous les milieux naturels d'intérêt qui sont menacés de disparaître.

À court terme, la Commission souhaite que la CMQ et ses constituantes adoptent un cadre réglementaire adéquat pour protéger les boisés urbains exceptionnels ou dignes d'intérêt qui ne jouissent présentement d'aucune protection légale, notamment la hêtraie de Saint-Augustin-de-Desmaures, le boisé des Compagnons-de-Cartier, ainsi que le boisé Davida et la pointe De La Martinière à Lévis.

La Commission préconise également l'adoption d'un cadre de référence et d'un plan de réhabilitation des rives dégradées du Saint-Laurent et de ses principaux affluents pour d'abord arrêter la dégradation des zones littorales, puis réhabiliter celles qui ont été détruites, de façon à ce que la population et les visiteurs puissent profiter du fleuve. Enfin, la Commission souhaite que les municipalités de la capitale nationale souscrivent au développement et à la mise en application d'un mode de gestion de la ressource « eau » en fonction des bassins hydrographiques de la région.

Carte IV- La ceinture verte et les boisé urbains de la capitale

4- La localisation des édifices gouvernementaux sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec

La situation

La gestion du parc immobilier gouvernemental¹⁰ a un effet structurant majeur sur l'aménagement et le développement de la capitale nationale, notamment par ses incidences sur la planification urbaine, sur les infrastructures reliées aux pôles d'emploi et sur les modes de transport utilisés.

Plus du tiers du parc immobilier total de la Société immobilière du Québec (SIQ) au Québec est localisé dans la capitale nationale. Ceci s'explique par les besoins spécifiques rattachés au statut de capitale nationale tels que la présence de bureaux centraux des ministères et celle des sièges sociaux des organismes gouvernementaux. Selon une enquête panquébécoise réalisée par la Commission¹¹, en plus des bureaux centraux des ministères, 93 des 159 sièges sociaux d'organismes gouvernementaux, soit près de 60 %, se trouvent sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Le parc géré par la SIQ dans la CMQ compte environ un million de mètres carrés de superficie locative occupée par quelque 30 000 personnes au service des ministères et organismes gouvernementaux. Plus de 500 000 mètres carrés appartiennent à la SIQ, le reste étant en location. Sur la colline Parlementaire ou à proximité se trouvent neuf grands immeubles appartenant à la SIQ qui totalisent à eux seuls 240 000 m². Mentionnons les édifices Marie-Guyart, Honoré-Mercier, Jean-Talon, Jean-Baptiste-De La Salle, Gérard-D. Lévesque et Guy-Frégault.

Dans les années 90, la période de décroissance de l'effectif gouvernemental et les exigences liées à l'élimination du déficit budgétaire ont incité la Société immobilière du Québec à faire baisser les taux d'inoccupation, à mettre fin à un certain nombre de baux de location et à privilégier les édifices qu'elle possédait, tout d'abord sur la colline Parlementaire. Cette rationalisation a été bénéfique sur le plan financier et les taux d'inoccupation voisine maintenant le 1 %. Il existerait même une certaine pénurie pour des blocs d'une superficie de 1 000 m² et plus.

Malgré l'importance évidente du parc immobilier gouvernemental, l'impact de sa présence et de son évolution dans la capitale nationale demeure peu connu. En vertu de son mandat, la Commission doit prendre en considération l'harmonisation des choix de localisation des édifices et des centres d'emplois gouvernementaux en regard de l'aménagement, de l'urbanisme, du stationnement, du transport, et de la mise en valeur des édifices patrimoniaux et espaces urbains dans l'agglomération de Québec.

¹⁰ Le parc immobilier gouvernemental traité ici n'inclut pas les immeubles et sites non gérés par la SIQ, notamment ceux de l'Assemblée nationale, du réseau de la santé et de l'éducation, et ceux qui relèvent du secteur parapublic, du secteur municipal et du gouvernement fédéral.

¹¹ COMMISSION DE LA CAPITALE DU QUÉBEC. *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux au 31 mars 2002*. Québec, 2002.

Il est indéniable que la gestion du parc immobilier gouvernemental a un effet structurant majeur sur l'aménagement et le développement de la capitale nationale. Malgré cela, la répartition spatiale du parc immobilier gouvernemental n'a pas fait l'objet d'une orientation commune de la part des élus municipaux, de la SIQ, des ministères et de la Commission de la capitale nationale du Québec. Le gouvernement dispose déjà d'un cadre de référence pour la localisation des bureaux centraux de ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux pour l'ensemble du Québec, mais il n'a toujours pas de balises connues pour leur répartition spatiale sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Les objectifs et les orientations

La consolidation et la consécration de la présence d'institutions de l'État dans la capitale nationale sont l'une des pierres d'assise du mandat de la Commission. La localisation des édifices gouvernementaux contribue à structurer les pôles de développement et a un impact considérable sur le transport, plus particulièrement sur le transport en commun. La Commission, à titre spécifique de mandataire du gouvernement pour la mise en valeur du patrimoine bâti et aussi pour consolider le statut de Québec comme lieu d'exercice du pouvoir, collaborera avec la SIQ, les ministères et les élus municipaux de manière à dégager une vision commune des interventions à venir dans le développement et l'aménagement du parc immobilier gouvernemental dans la capitale.

La mise à contribution du parc immobilier gouvernemental comme levier pour revitaliser les espaces déstructurés et rentabiliser les infrastructures publiques n'implique pas que la gestion des édifices soit entièrement assumée par le gouvernement. Déjà, près de 50% des immeubles à bureaux de la SIQ sont en location sur la base d'un partenariat avec le secteur privé.

Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes

La Commission souhaite que l'on inscrive une politique de localisation du parc immobilier gouvernemental dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes. Cette politique devrait prendre en compte les critères de consolidation des noyaux urbains, d'utilisation du réseau de transport en commun et de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti de façon à permettre aux gestionnaires publics de prendre des décisions éclairées et concertées.

Le fort potentiel pour la construction et la location de bureaux gouvernementaux dans la capitale devrait notamment servir :

- à la reconstruction des lots vacants sur la colline Parlementaire;
- à la revitalisation économique du secteur central de Lévis en y implantant de nouvelles fonctions administratives;
- à la restructuration du pôle de l'est (boulevard Sainte-Anne et avenue D'Estimauville);
- au renforcement du pôle Charlesbourg-Lebourgneuf;

- à la densification progressive du corridor de transport en commun du Métrobus parcours 800/801.

De plus, ces interventions devront s'harmoniser avec l'environnement naturel et bâti de chacun des sites retenus.



L'Hôtel du Parlement au cœur de la capitale nationale

Photo Jean-Philippe Servant

Carte V : Localisation des édifices gouvernementaux sur le territoire de la CMQ

Synthèse et conclusion

La vision, les objectifs, les orientations et les attentes de la Commission de la capitale nationale du Québec en matière d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec illustrent bien qu'elle préconise une démarche de développement durable et d'aménagement intégré des ressources. En intervenant d'abord sur les ensembles déstructurés et sur les principales infrastructures d'accueil, en misant sur les valeurs sociales et en favorisant la concertation et le partenariat, la Commission cible ses interventions en vue de restaurer les centres historiques, de conserver le patrimoine religieux, de rénover les portes d'entrée et de protéger les milieux naturels de la capitale nationale.

Aussi, la Commission est heureuse d'être associée à la démarche d'élaboration ou de révision des schémas d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes. Elle entend donc poursuivre son oeuvre en collaboration avec la CMQ et ses constituantes, et particulièrement celles qui touchent l'un ou l'autre de ses quatre champs d'interventions :

- la protection et la mise en valeur des centres historiques, du patrimoine bâti et des lieux publics emblématiques d'une capitale nationale;
- la restauration des portes d'entrée et des principales voies d'accès à la capitale;
- la protection et la mise en valeur des paysages naturels;
- la localisation des édifices gouvernementaux sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

À l'égard des schémas d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes, la Commission souhaite notamment que :

- la requalification de l'espace public et du patrimoine bâti dans chacun des centres historiques de la capitale figure parmi les priorités;
- soit adopté le document *Guide d'intervention : parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire* élaboré par la Commission;
- soit instauré un mode de gestion concertée et intégrée de l'urbanisation et de la protection du paysage à l'intérieur des corridors d'accès à la capitale;
- soient adoptés un plan vert et bleu de la capitale et un cadre réglementaire adéquat pour la protection des boisés urbains remarquables ainsi que pour la protection et la restauration des rives du Saint-Laurent et de ses principaux affluents;
- soit établi un partenariat des secteurs public et privé pour la conservation du patrimoine religieux et des grands domaines d'intérêt métropolitain;
- soit élaborée une politique de localisation du parc immobilier gouvernemental qui prenne en compte les dimensions de consolidation des pôles d'urbanisation, de transport et de mise en valeur du patrimoine bâti.

Enfin, la Commission souhaite que des groupes de travail ad hoc soient mis sur pied et que des mesures de contrôle intérimaire soient prises dès que les consensus requis auront été obtenus.

Références bibliographiques

BERGERON, Claude. *L'avenir de la colline Parlementaire*, Ottawa, Éditions du Pélican, 1974, 150 p.

BUREAU DE LA CAPITALE NATIONALE. *Présentation au Comité interministériel sur le Cadre d'aménagement pour la communauté métropolitaine de Québec*, 17 janvier 2002.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline Parlementaire*. Québec. Document préliminaire d'orientation, 1996, 56 p.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Un plan lumière pour la capitale*, Québec, Document promotionnel, 1997, [s. p.]

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *La politique de l'environnement bâti dans la capitale nationale du Québec*, Québec, Collection Documents, no 6 préparé par la Direction de l'aménagement et de l'architecture, juin 1998, 29 p.

COMMISSION DE LA CAPITALE DU QUÉBEC. *Guide de gestion des ensembles urbains de la capitale nationale du Québec*, Québec, Collection Documents no 10 préparé par la Direction de l'aménagement et de l'architecture, juin 1999, 20 p.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *La Commission au cœur du dynamisme de la capitale nationale. Plan d'action de la Commission de la Capitale nationale du Québec*, 1999, 35 p.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Document de réflexion préparé par la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement*, 18 janvier 2000.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux au 31 mars 2002*. Collection Documents, no 16, novembre 2002.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Rapport annuel 2000-2001*, Québec, 79 p.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *La capitale nationale en chiffres. Profil socio-économique*, Québec, Collection Documents, no 15 préparé par la Mission économique de la Commission de la capitale nationale du Québec, novembre 2001.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Préoccupations de la Commission de la capitale nationale du Québec concernant l'aménagement du territoire de la CMQ* présentées au Comité interministériel sur le cadre gouvernemental

d'aménagement pour la Communauté métropolitaine de Québec, Québec, 17 janvier 2002.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Répartition du parc immobilier gouvernemental géré par la Société immobilière du Québec dans la Ville de Québec (document de réflexion)*, Québec, mai 2002, 10 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique relative à la capitale nationale. Stratégie de diversification économique de la Capitale*. Québec. MSSS, Direction des communications, 1998.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique relative à la capitale nationale. Pour le Québec, la Capitale déploie ses forces*. Québec. MSSS, Direction des communications, 1998.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise. Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir*, Québec, ministère de l'Environnement 1999, 19 p.

HYDRO-QUEBEC, 2002. *Présentation au comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la CMQ*, Québec, 28 février 2002.

LAROCHELLE, P., GAUTHIER, P., 2002. *Les voies d'accès à la capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine*. Québec. Rapport de recherche. École d'architecture, Faculté d'aménagement, de l'architecture et des arts visuels, Université Laval et Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, mars 2002, 44 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA METROPOLE, *Une vision commune. Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal 2001-2021*. Québec. Sous-ministériat aux politiques et à la concertation métropolitaine du ministère, juin 2001.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA METROPOLE, *Présentation de la Direction de l'aménagement et du développement local*, Direction des infrastructures, dans le cadre gouvernemental d'aménagement de la CMQ, Québec, 14 février 2002.

MAPAQ, *La communauté métropolitaine de Québec. Agriculture : Portrait et enjeux*. 17 janvier 2002.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Culture et Communications : Portrait, orientations et enjeux*. Québec. Direction de la Capitale-Nationale et Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, 14 février 2002.

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Présentation dans le cadre gouvernemental d'aménagement pour la CMQ*. Québec. Direction de la liaison gouvernementale régionale, 14 mars 2002.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Comité interministériel. Cadre gouvernemental d'aménagement de la CMQ. Diagnostic du MSSS*, 31 janvier 2002.

MINISTÈRE DES FINANCES. *Cadre d'aménagement pour la CMQ*. Présentation du ministère des Finances, 2002.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Présentation du ministère au comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la CMQ*, 28 février 2002.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Présentation du MIC au comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la CMQ*, février 2002.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Communauté métropolitaine de Québec. Diagnostic en transport*, Québec.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Présentation du ministère des Ressources naturelles au comité interministériel sur le cadre d'aménagement pour le territoire de la CMQ*, Québec, janvier 2002.

MRC DE DESJARDINS, SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, adopté le 28 novembre 2001, règlement no R-064, 105 p., plus cartes.

NOPPEN, Luc, Lucie K. Morrissette et Robert Caron. *La conservation des églises dans les villes-centres*, 1997, Éditions Septentrion, 202 p.

PELLETIER, Georges. *Une Capitale de vert et de bleu, vision d'avenir*. Québec. Rapport d'étude présenté à Commission de la capitale nationale du Québec, décembre 2000.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Présentation dans le cadre gouvernemental d'aménagement de la CMQ*, Québec, février 2002.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC. *Présentation de la SIQ par rapport au territoire de la CMQ*. Québec. Direction régionale de Québec en collaboration avec la Direction des Communications, janvier 2002.

ST-DENIS, Bernard. *Cadrage des entrées à la capitale nationale du Québec. Rapport d'étape #1. Analyse des situations paysagères des principaux parcours d'entrée*. Québec. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 22 mars 2002, 22 p.

Ce document a été préparé et rédigé par la Direction de l'aménagement et de l'architecture de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Direction générale : Serge Filion

Chargé de projet et révision : Marc Bertrand

Recherche et rédaction : Richard Legault

Collaboration :

Denis Angers
Hervé Bélanger
Karine Blouin
Marie-Josée Deschênes
Richard Lacasse
France Laplante
Philippe Plante
Jean-Philippe Servant
Isabelle Tremblay
et Vincent Gérardin du ministère de l'Environnement

Québec, le 1^{er} décembre 2003